Boischatel
De nature exceptionnelle

POLITIQUE DÉFINISSANT LE PROGRAMME D'AIDE POUR L'UTILISATION D'UN COMPOSTEUR DOMESTIQUE ET DE BARILS DE RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE

Article 1 Objectif de la politique

La présente politique définit les critères d'admissibilité à un programme d'aide qui vise à soutenir les familles dans l'utilisation d'un composteur domestique et de barils de récupération d'eau de pluie.

Article 2 Description du programme

- Octroyer une subvention de 25 $ pour l'acquisition de composteur domestique en bois ou en plastique et de barils de récupération d'eau de pluie.
- Maximum de 2 barils de récupération d'eau de pluie.
- Maximum d'un (1) composteur par résidence.

Article 3 Mode de fonctionnement

Les personnes intéressées par le programme d'aide devront :

1) Remplir un formulaire de demande de remboursement (fourni par la municipalité de Boischatel).

2) Joindre les documents suivants au moment de la demande :

- l'original de la facture d'achat;
- une copie d'une preuve de résidence à Boischatel (photocopie recto verso d'un permis de conduire encore valide ou photocopie du compte de taxes de l'année en cours);

Seules les demandes complètes seront traitées par la Municipalité.

Article 4 Abrogation du programme d'aide

Le programme de subvention prendra fin lorsque l'enveloppe budgétaire qui lui est consacrée sera épuisée ou sur décision du Conseil municipal. De plus, la Municipalité se réserve le droit de réviser annuellement le présent programme d'aide.

Boischatel
De nature exceptionnelle

POLITIQUE DÉFINISSANT LE PROGRAMME D'AIDE POUR L'UTILISATION D'UN COMPOSTEUR DOMESTIQUE
ET DE BARILS DE RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE

FORMULAIRE DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT

_____ _____
(Nom) (Prénom)

_____
(Adresse)

_____ _____
(Téléphone) (Courriel)

- Ce programme s'applique aux résidents de la municipalité de Boischatel.
- Octroi d'une subvention de 25 $ pour l'acquisition de composteur domestique en bois ou en plastique et de barils de récupération d'eau de pluie.
- L'achat doit être réalisé dans l'année en cours du programme.
- Maximum de 2 barils de récupération d'eau de pluie par résidence.
- Maximum d'un (1) composteur par résidence.

Joindre les documents suivants au moment de la demande :

- l'original de la facture d'achat : Composteur ☐
  1 baril de récupération d'eau de pluie ☐
  2 barils de récupération d'eau de pluie ☐
- une copie d'une preuve de résidence à Boischatel (photocopie recto verso d'un permis de conduire encore valide ou photocopie d'un compte de taxes datant de moins de 30 jours);

Seules les demandes complètes seront traitées par la Municipalité.

_____ _____
Signature du demandeur Date

Réservé à l'administration		

Envoyer par messagerie